Image not found or type unknown

Litige sur une parcelle de camping

Par **miossec**, le **07/10/2009** à **11:33**

Bonjour,

nous avons acheté et receptionné un mobilhome le 15/07 2008 donc pour avoir possession des clefs nous avons le solde de ce que l on devait à la réception. debut 2009, on recoit une facture concernant la location de la parcelle sur 2008 avec une fois 2600 euros ensuite 2200 euros, donc mon conjoint et moi meme ne sommes d accord du fait que nous ayons receptionne le mobilhome le 15/07 pour nous tout était payé et pour 2009 nous avons laisse notre mobilhome à la location au camping afin de payer une partie de la parcelle sur 2009 qui est de 2600 euros à l année. donc nous avons envoyés dvers courrier et hier onrecoit un courrier que si on ne paye 2008 ils nous mettes que nous n accederons plus à notre mobilhome.
quand on achete un mobilhme sur une parcelle en cours d année normalement si doit vraiment sur 2008 la somme ne devrait elle pas etre la moitie d une année puisque le 15/07/08 au 31/12/08 c est une 1/2 année je suis perdue ils nous menacent et j en peux plus. quels sont mes droits en plus ils ne nous ont pas fait la régul des loyers sur 2009

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés